

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Direction générale des infrastructures,
des transports et de la mer

Régie autonome des transports parisiens

Décision CML n° 2011-5006 du 15 février 2011 portant délégation de signature du directeur du département commercial (CML) au responsable des ressources humaines du département CML (RATP)

NOR : TRAT1324936S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur du département CML,
Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;
Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la RATP ;
Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs n° 2011-16 consentie le 20 janvier 2011 au chef de l'établissement SEM-CML par le président-directeur général de la RATP ;
Vu la délégation de pouvoirs consentie le 20 janvier 2011 (note d'établissement n° 2011-5094) au directeur du département CML par le chef d'établissement SEM-CML,

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. Patrick FURLAN, responsable des ressources humaines du département CML, à l'effet de signer, en son nom, les actes relatifs à la délégation n° 2011-5094, notamment les ordres du jour du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de l'établissement SEM-CML.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick FURLAN, responsable des ressources humaines du département CML, de donner délégation à Mme Isabelle LACHUER, responsable de l'unité ventes du département CML, à l'effet de signer, en son nom, tous les actes dont la signature a été déléguée par la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement.

Fait le 15 février 2011.

Le directeur du département CML,
P. DELON